Cinquante-neuvième année. - N ° 229 A Vendredi 28 novembre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 824

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

982 672 859 RCS Laval.
SALMON BTP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 10, Chemin de la Meignannerie, 53000 Laval.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTIGNE LE BRILLANT du 21 Novembre 2025 La société ENTREPRISE SALMON JEAN-MARIE, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Lieudit Le Haut Chêne 53970 MONTIGNE LE BRILLANT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 433 667 540, et la société SALMON BTP, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 10 Chemin de la Meignannerie 53000 LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 672 859 RCS LAVAL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ENTREPRISE SALMON JEAN-MARIE par la société SALMON BTP. La société ENTREPRISE SALMON JEAN-MARIE ferait apport à la société SALMON BTP de la totalité de son actif, soit 296 364 euros, à charge de la totalité de son passif, 165 055 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 131 309 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société HOLDING NAMASTE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 144 000 euros, dont le siège social est situé 10 Chemin de la Meignannerie 53000 LAVAL, immatriculée sous le numéro 793 016 189 RCS LAVAL, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2025. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ENTREPRISE SALMON JEAN-MARIE depuis le 1er Janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SALMON BTP. La société ENTREPRISE SALMON JEAN-MARIE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Laval au nom des deux sociétés les 25 et 26 Novembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..